



## Impayé pour travaux de métré

Par **stephanie**, le **02/10/2008** à **20:56**

bonjour,  
je suis métreur vérificateur. J'ai effectué des métrés pour un client, or nous n'avions pas signé de devis car il y avait eu une entente verbale. Maintenant, le client refuse de payer. Est je un recours ?  
Merci

Par **ellaEdanla**, le **03/10/2008** à **14:49**

Bonjour Stéphanie,  
consultez ce lien je pense qu'il pourra vous aider.

[http://www.experatoo.com/recouvrement-de-creances/refus-paiement-facture\\_25270\\_1.htm](http://www.experatoo.com/recouvrement-de-creances/refus-paiement-facture_25270_1.htm).

Concrètement, adressez une mise en demeure de payer à votre débiteur par lettre recommandée avec accusé réception et en l'absence de réaction saisissez le Tribunal.

Et surtout, à l'avenir, soyez prudente : faites signer un devis. Il est plus facile d'apporter la preuve d'un devis signé que d'un accord amiable !

je reste disponible pour tout autre renseignement supplémentaire,

Cordialement.